

SOMMAIRE

1.	SITUATION POUR L'ANNEE 2018	2
1.1.	CONTEXTE ET TERRITOIRE	2
1.1.1.	LA PRESTATION DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS	2
1.1.2.	UN TERRITOIRE	2
1.1.3.	PRECISION SUR LA COLLECTE	4
1.2.	REPARTITION DES DECHETS COLLECTES	6
1.3.	LES COUTS	10
1.3.1.	LA COLLECTE SELECTIVE ET LA COLLECTE DES OM	10
1.3.2.	LES CENTRES TRI'TOUT	11
1.4.	LES FINANCEMENTS	13
1.4.1.	LA REDEVANCE	13
1.4.2.	LES SUBVENTIONS et AUTRES RECETTES	16
1.4.3.	LES REPRISES DES SOCIETES	16
2.	EVOLUTION SUR LES DERNIERES ANNEES	17
2.1.	LE RECYCLAGE	17
2.2.	LES TONNAGES COLLECTES EN CENTRE TRI'TOUT	18
3.	AUTRES ACTIONS	19
3.1.	ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION	19
3.2.	OPERATIONS COMPOSTEURS	22
3.3.	PARTENARIAT ECO-SYSTEMES	22
3.4.	PARTENARIAT RECYLUM	23
3.5.	PARTENARIAT ECO-TLC	23
4.	ET POUR LE FUTUR ?	24
4.1.	Société Publique Locale Tri Val de Loir(e)	24
4.2.	LOI 2015-992 du 17/08/2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte	24

Préambule

Au 1^{er} janvier 2017, les Communautés de communes de Gâtine Choisilles et Pays de Racan ont fusionné pour former la Communauté de communes de Gâtine Choisilles Pays de Racan. La gestion des déchets des Communes de l'ex-Pays de Racan est réalisée par le SMIOM de Couesmes.

Le présent rapport explique donc la gestion des déchets pour l'ex-Gâtine et Choisilles uniquement.

1. SITUATION POUR L'ANNEE 2018

1.1. CONTEXTE ET TERRITOIRE

1.1.1. LA PRESTATION DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

Le premier marché public pour l'enlèvement des ordures ménagères sur la voie publique est passé le 27 décembre 1999 rassemblant à ce moment-là les 9 communes qui composaient la Communauté de Communes de Gâtine Choisilles.

Ce marché sera ensuite renouvelé tous les 6 ans, avec l'intégration de Pernay en 2006 puis avec certaines évolutions telles que la suppression de la collecte les jours fériés (avec décalage d'un jour), l'aménagement des circuits de collecte...

Les marchés de collecte, traitement des déchets et le tri sélectif ont été renouvelés en 2013. Les ordures ménagères sont collectées une fois par semaine. En cas de jour férié, la collecte est reportée au lendemain.

Les emballages recyclables sont mélangés dans le sac jaune avec les papiers ramassés en même temps que les ordures ménagères par des bennes bi-compartmentées. Au 01^{er} janvier 2017 suite à un nouvel appel d'offre, le tri sélectif est acheminé au centre de tri situé à la Riche (37) exploité par l'entreprise COVED.

Le verre est collecté en point d'apport volontaire depuis 2013.

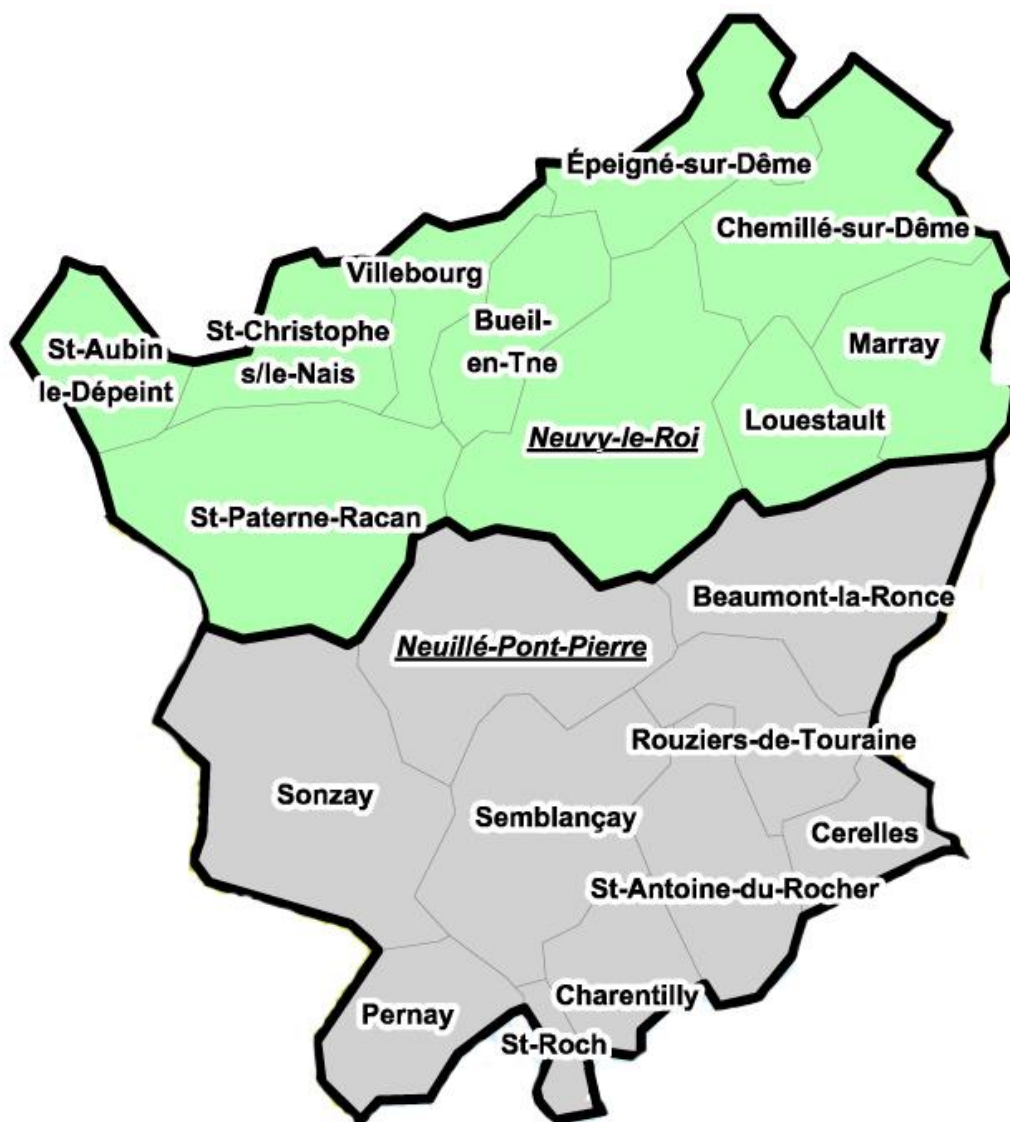
Une prestation de service est effectuée pour le compte de la commune d'Ambillou (membre de la Communauté de Communes de Touraine Ouest Val de Loire) qui bénéficie du service de collecte en porte à porte de la même manière et au même tarif que les communes de notre Communauté.

Un autre marché est lancé en 2000 pour l'exploitation du Centre Tri'Tout communautaire qui a été aménagé par la Communauté de Communes Gâtine-Choisilles dans la zone artisanale de St Antoine du Rocher. En 2015, ce Centre Tri'Tout a subi une transformation et un agrandissement pour devenir un « Centre Tri-Tout » plus performant d'un point de vue environnemental.

En 2006, avec l'arrivée de la commune de Pernay, un deuxième Centre Tri'Tout est intégré au marché, il fait l'objet de deux conventions, l'une pour l'accès des habitants de la commune d'Ambillou, et l'autre pour celui des habitants de Luynes, St Etienne de Chigny et une partie de Fondettes (communes adhérentes à Tours Plus). En 2015, les marchés d'exploitation des Centres Tri'Tout ont été renouvelés.

1.1.2. UN TERRITOIRE

A compter de 2006, la commune de Pernay rejoint la Communauté de Communes de Gâtine Choisilles dont le territoire correspond alors à la totalité du canton de Neuillé Pont Pierre (de l'époque). Puis au 1er janvier 2017, les Communautés de communes de Gâtine et Choisilles et Pays de Racan fusionnent pour former la Communauté de communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan. A la même date, les communes de Beaumont-la-Ronce et Louestault ont fusionné pour former la commune de Beaumont-Louestault.



La gestion des déchets des Communes de l'ex-Pays de Racan (en vert sur la carte) est réalisée par le SMIOM de Couesmes. **Le présent rapport explique donc la gestion des déchets pour l'ex-Gatine et Choisilles uniquement** (en gris sur la carte).

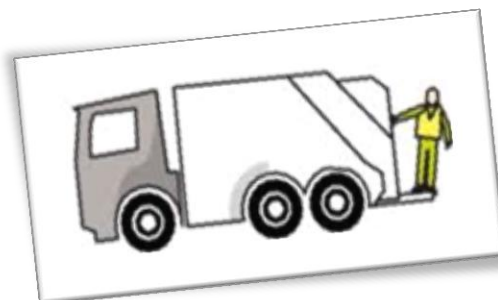
Compétences et moyens

La Communauté de communes a pris la compétence collecte et traitement des déchets ménagers dès sa création, elle se définit comme suit :

- Déchets ménagers :

Élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés ;
 Centre tri'tout et centre de tri : étude, réalisation et gestion (directe ou déléguée) ;
 Promotion des actions de tri sélectif et de réduction des déchets à la source.

Le service environnement et voirie est composé d'une adjointe administrative et technique, de deux adjoints techniques ainsi que d'un technicien.



Organisation (tournées, matériels, centres tri'tout)

La collecte des déchets ménagers est réalisée par **deux camions bennes bi-compartment** (1 compartiment pour les ordures ménagères et 1 compartiment pour le tri sélectif en mélange) effectuant chacun la collecte d'une commune par jour, avec parfois un complément de service sur une seconde commune.

La collecte du territoire, réalisée par l'entreprise SUEZ ENVIRONNEMENT, se fait sur 5 jours, du lundi au vendredi, sauf les semaines où il y a un jour férié qui entraîne un décalage d'un jour avec donc une collecte exceptionnelle le samedi.

Commune	Jour habituel
Beaumont-la-Ronce	Vendredi
Cerelles	Lundi
Charentilly	Mardi
Neuillé-Pont-Pierre	Jeudi
Pernay	Lundi
Rouziers-de-Touraine	Vendredi
St-Antoine-du-Rocher	Mercredi
St-Roch	Lundi
Semblançay	Mardi
Sonzay	Jeudi

Chaque chauffeur est accompagné d'un ripeur.

Des **sacs jaunes** translucides sont fournis pour la collecte des emballages ménagers recyclables. Ces sacs sont à retirer en mairie. Ils sont collectés chaque semaine, en même temps que la poubelle à ordures ménagères dans un camion bi-compartmenté.

Les deux centres tri'tout communautaires sont gérées en prestation de service, à la fois pour le bas de quai (location de benne, transport et traitement ou recyclage des matériaux) et pour le haut de quai (gardiennage et entretien).

Le contrat avec l'entreprise **SUEZ ENVIRONNEMENT** a été reconduit pour l'exploitation du Centre tri'tout de Pernay et le gardiennage des deux centres. Le transport en semi des déchets issus du Centre Tri'Tout est réalisé par SITM et Coutant depuis octobre 2015.

1.1.3. PRECISION SUR LA COLLECTE

a) Ordures ménagères résiduelles

Les foyers du territoire sont équipés d'un bac dont le litrage correspond à la composition du foyer.

PERSONNES	LITRES
1	80
2 à 3	140
4	180
5	240
Habitat collectif	Au cas par cas

Seules les ordures ménagères déposées dans les bacs fournis par la CC sont collectées. 5 sacs rouges par foyers sont également disponibles pour ceux qui le souhaitent.

Ces sacs permettent de recevoir le surplus d'ordures ménagères si, de manière occasionnelle, le bac devient insuffisant.

Il est à noter que pour différentes raisons (impossibilité d'entretenir le bac pour l'utilisateur, point de regroupement trop éloigné de l'habitation,...) une trentaine de foyers ne disposent pas de bac mais uniquement de sacs rouges pour leurs ordures ménagères.

Les bacs sont également équipés d'une puce, ce qui peut permettre de les identifier ainsi que le foyer concerné.

L'objectif de cette identification est une facturation incitative auprès du foyer, basée sur le nombre de présentation du bac et donc de la production de déchets.

La CC n'a cependant pas installé ce mode de tarification, les frais de cette organisation étant pour le moment plus important que le gain potentiel en termes de réduction des ordures ménagères.

En 2015 et afin de répondre à la réglementation en terme de sécurité, la collecte en bilatéral (collecte des bacs de chaque côté en un seul passage) a été supprimé sur les routes dangereuses et les circuits de collecte adaptés en conséquence.

Basée sur un diagnostic de SUEZ environnement, une démarche de suppression des marches-arrière a été amorcée. La commune de Saint-Antoine-du-Rocher, qui possédait le plus de points dangereux, a été la première à travailler sur ce sujet et à supprimer ces points en 2017.

b) Les emballages recyclables

Le mélange des deux flux alors distincts (emballages recyclables et papiers) a été rendu possible par l'acheminement du tri sélectif depuis 2013 au centre de tri Valorpôle 72 au Mans. Ce centre de tri, plus performant et plus automatisé permet de trier les déchets en mélange avant de les réexpédier vers les recycleurs. Depuis le 01 janvier 2017, les emballages recyclables sont triés par l'entreprise COVED au centre de tri de Tours Métropole à la Riche. Dès lors il a été possible de trier à partir de cette date les films plastiques étirables.

c) Le verre en point d'apport volontaire

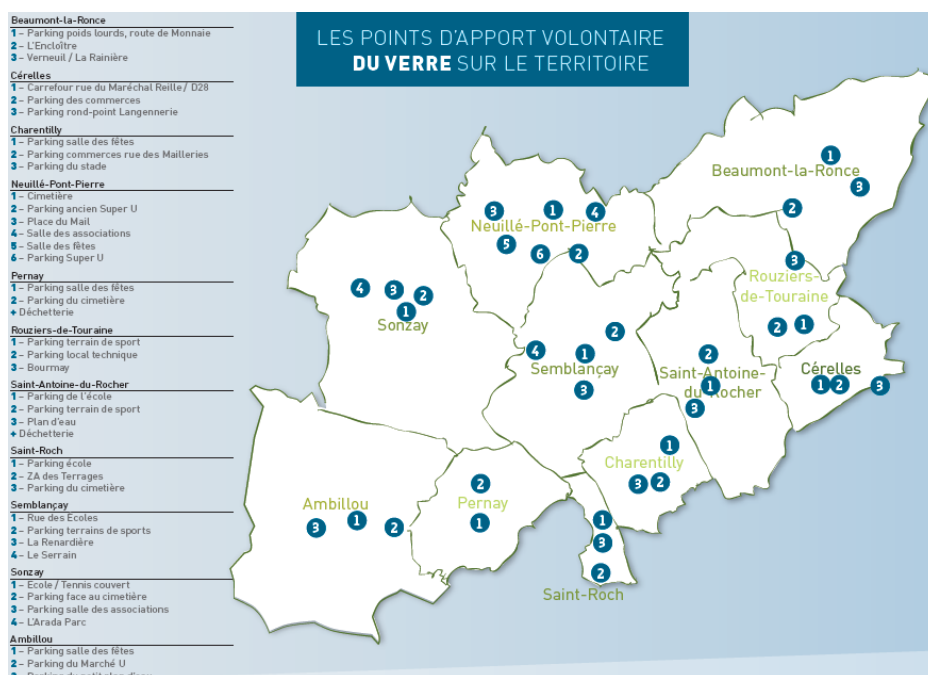
Afin de limiter les transports et les coûts engendrés, la CC a décidé depuis 2013 de collecter le verre en point d'apport volontaire.

40 Points d'Apports Volontaires (dont 3 pour Ambillou) sont disponibles sur le territoire.

8 colonnes à verre ont été achetées en 2015 afin d'en remplacer certaines, défectueuses.

A partir de septembre 2016, le transfert du verre a été relocalisé sur le territoire, directement au centre tri tout de Saint-Antoine-du-Rocher avant réexpédition vers les verriers.

2 points de collecte supplémentaires du verre ont été créés en 2017 : 1 au nouveau lotissement route de Neuvy à Neuillé-Pont-Pierre et 1 à la Salle des fêtes de Sonzay.

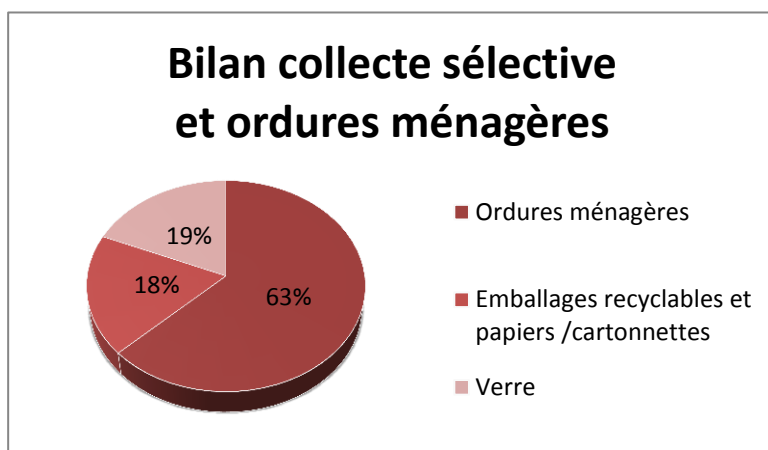


1.2. REPARTITION DES DECHETS COLLECTES

- Le premier tableau ci-dessous résume les tonnages de déchets ménagers recyclables ou non, collectés sur le territoire (hors Ambillou), en porte à porte en 2018, et présente notre taux de recyclage.

La commune d'Ambillou fait partie du contrat Citeo (anciennement Eco-Emballages) et du marché de collecte – tri – traitement des déchets ménagers passé par la Communauté de communes avec la société SUEZ ENVIRONNEMENT.

Bilan collecte sélective et ordures ménagères	2018
<i>Collecte porte à porte</i>	
Ordures ménagères	2448.3
Emballages recyclables et papiers /cartonnettes	648
<i>Collecte en point d'apport volontaire</i>	
Emballages recyclables et papiers /cartonnettes en centre tri'tout	62.8
Verre	654.3
Total Collecte :	3805.6
<i>Dont recyclables</i>	<i>1413</i>
RATIO (en kg)	2018
Population CC"ex-GC" (estimée)	17 423
Ordures ménagères / hab (kg)	140.52
Emballages recyclables et papiers /cartonnettes / hab (kg)	40.3
Verre / hab (kg)	37.5
Total/hab (kg)	218.32
Taux recyclage	37.1%



Comparaison avec 2017

- Les OM ont augmenté de 2,7% et le tri sélectif est resté stable, ce qui peut marquer notamment un essoufflement de la campagne de sensibilisation au tri de 2013.
- Pour la deuxième année consécutive, le verre collecté est en forte progression avec + 5,3 %. Le fait de rajouter des colonnes à verre permet d'augmenter le tonnage.

Tonnage Ambillou 2018	
Ordures ménagères	287
Emballages recyclables et papiers /cartonnettes	62
Verre (points apports volontaires)	64

Comparaison Ambillou avec 2017

Les OM ont augmenté de 12% et le tri sélectif ainsi que le verre sont restés stables ce qui peut marquer un manque de communication auprès des habitants d'Ambillou.

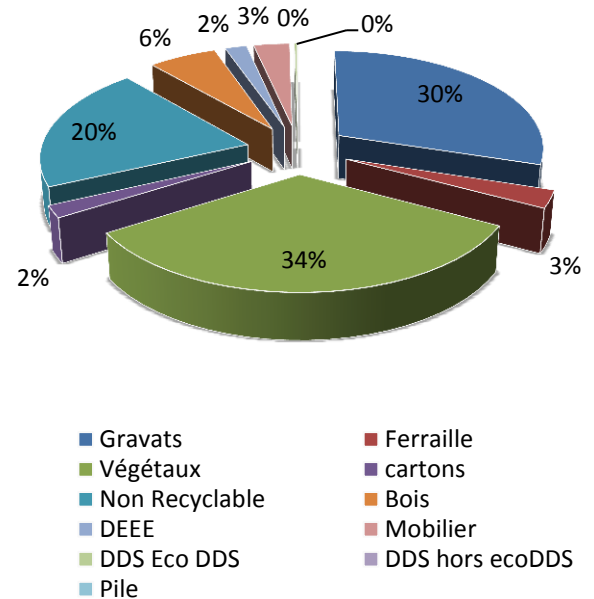
➤ **Le second tableau présente les tonnages de déchets recyclables ou non, collectés dans les Centres Tri'Tout communautaires ainsi que notre taux de recyclage.**

Avant octobre 2015, le marché d'exploitation des Centres Tri'Tout communautaires attribué à SUEZ ENVIRONNEMENT se composait d'un lot unique regroupant le gardiennage des deux sites, la location des bennes, le transport, le traitement et le recyclage des matériaux. Au 1^{er} octobre 2015, l'exploitation était scindée entre plusieurs marchés ou lots :

- Pour la gestion du haut de quai des deux Centres Tri'Tout (augmentation du gardiennage sur Saint-Antoine à partir d'octobre 2015) attribué à SUEZ ENVIRONNEMENT
- Pour la location des bennes, le transport, le traitement et le recyclage des matériaux sur le Centre Tri'Tout de Pernay attribué à SUEZ ENVIRONNEMENT
- Pour le transport en SEMI des déchets de Saint-Antoine-du-Rocher attribué à SITM et Coutant
- 1 lot par déchet pour le traitement des matériaux de Saint-Antoine-du-Rocher (Ecosys, SUEZ ENVIRONNEMENT, Sepchat)

Répartition des déchets collectés dans les Centres Tri'Tout

CENTRES TRI'TOUT	2015	2016	2017	2018	Evolution 18/17
Gravats	1 226	1 914	2 479	2 278	-8%
Ferraille	170,04	226,54	190	219	15%
Végétaux	2176,46	2373,82	2589	2550	-2%
cartons	160,63	176,3	148	151	2%
Non Recyclable	1 641	1 320	1 421	1 558	10%
Bois	241,84	504,04	490,00	463,00	-6%
DEEE	114,88	145,7	139	147	6%
Mobilier		85,84	189	243	29%
DDS Eco DDS		7,7	11,45	11,41	0,3%
DDS hors ecoDDS	38,21	43,57	35,4	19,37	-45%
Pile	1,08	1,8	1,8	1,67	-7%
Tonnage total	5 770	6 799	7 694	7 641,41	-0,7%
Dont recyclables	2 864	3 512	3 745	3 773	1%
Taux recyclage	50%	52%	49%	49%	



Pour la première année depuis le réaménagement du Centre Tri'Tout, les tonnages sont en baisse de 4,2 % à Saint-Antoine-du-Rocher, principalement sur les gravats (-200 T) et les déchets verts (-48 T).

La ferraille augmente de 14 % sur Saint-Antoine-du-Rocher, les autres tonnages restent stables.

Il est à noter sur Saint-Antoine, la mise en place de contrôle d'accès ponctuel avec notamment une vigilance sur l'apport des déchets professionnels.

Sur Pernay, les tonnages sont en fortes augmentations (+7%) principalement sur le non recyclable (+108T soit + 20 %).

A noter durant l'année 2018, l'installation de barrière de hauteur à la déchetterie de Fondettes, qui a empêché certains usagers, notamment les professionnels, d'accéder à cette déchetterie avec un transfert observé sur le Centre Tri'Tout de Pernay.

Fréquentation

Pour le Centre Tri'Tout **de Pernay**, le plus grand nombre d'utilisateurs vient de la commune de Luynes devant Ambillou, puis Pernay. Il est à noter que le contrôle d'accès est aléatoire. Le gardien ne réalise que ponctuellement la provenance des usagers pour en déterminer la répartition par collectivité.

Récapitulatif de la fréquentation de la déchetterie de Pernay - 2018														
	Ambillou	Fondettes	Luynes	Saint-Etienne	Beaumont-la-Ronce	Cérelles	Charentilly	Neuillé	Pernay	Rouziers	Saint-Antoine	St Roch	Semblançay	Sonzay
TOTAL	2019	1305	3352	816	5	62	124	10	1840	29	170	919	316	107
	TOVAL	Tours Métropole				CCGC PR								
Total/collectivité	2019	5473				3583								
% / collectivité	18%	49%				32%								

Pour le Centre Tri'Tout **de St Antoine du Rocher**, si en moyenne environ un quart des dépôts sont réalisés par des habitants de Saint-Antoine-du-Rocher, cela ne signifie pas qu'un quart des tonnages des déchets sont déposés par ces mêmes usagers.

En effet, la proximité du site multiplie les passages pour des petites quantités alors que les habitants des communes les plus éloignées (Beaumont, Neuillé-Pont-Pierre...) se déplacent pour de plus gros dépôts en moyenne.

Cependant, les relevés de fréquentation sur ces deux sites ne sont pas représentatifs de la réalité du fait de la forte fréquentation à certaines périodes (vendredi-samedi) qui rend le contrôle des cartes difficile, voire impossible.

Données 2018 des Centres Tri'Tout communautaires

		Bois en mélange	Carton	Non Recyclable	Déchet vert	Gravats	Métaux ferreux ou non	Benne papier/multi STAR
Pernay	Tonnage	140.16	57.85	668.68	633.84	471.64	65.62	X
	Vidage	49	71	237	237	100	30	
	T/vidage	2.86	0.81	2.82	2.67	4.72	2.19	
STAR	Tonnage	322.66	93.54	889.22	1916.5	1805.9	153.16	55.2
	Vidage	31	49	61	110	67	17	15
	T/vidage	10.41	1.91	14.58	17.42	26.95	9.01	3.68
TOTAL	Tonnage	462.62	151.39	1557.9	2550.4	2277.6	218.78	55.20
	Vidage	80	120	298	347	167	47	15
	T/vidage	5.79	1.26	5.23	7.35	13.64	4.65	3.68

Sur Saint-Antoine-du-Rocher, le premier gisement à traiter est le déchet vert puis le gravats contrairement à Pernay où il s'agit du non recyclable. Un nouveau système sans benne et de plain-pied a facilité les dépôts de déchets verts et de gravats sur Saint-Antoine.

Ce récapitulatif montre également les densités de transport des déchets entre Pernay (benne 30 m3) et Saint-Antoine-du-Rocher (Semi 90m3). En moyenne sur Saint-Antoine, un chargement transporte 4 fois plus de tonnage qu'un chargement sur Pernay.

Il est à noter qu'une benne pour les déchets verts des habitants de Saint-Roch, déposée aux ateliers techniques de la commune, a été retirée en fin d'année 2017.

Les horaires d'ouverture des Centres Tri'Tout

En juin 2018, les horaires d'ouverture ont été retravaillés afin de permettre l'ouverture 30 minutes en plus les mercredis et samedis à Saint-Antoine-du-Rocher.

Saint-Antoine-du-Rocher	HORAIRES	
	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	14h - 17h30
Mardi	Fermé	14h - 17h30
Mercredi	9h - 12h	14h - 18h00
Jeudi	Fermé	Fermé
Vendredi	9h - 12h	14h - 17h30
Samedi	9h - 12h	14h - 18h00

■ Haute fréquentation

Pernay	HORAIRES	
	Matin	Après-midi
Lundi	9h - 12h	Fermé
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	Fermé	14h - 17h30
Jeudi	Fermé	14h - 17h30
Vendredi	Fermé	Fermé
Samedi	9h - 12h	14h - 17h30

■ Haute fréquentation

1.3. LES COUTS

1.3.1. LA COLLECTE SELECTIVE ET LA COLLECTE DES OM

Récapitulatif des dépenses réalisées en 2018 (sans Ambillou)

DEPENSES	Montant HT	Part
	en euros	
Collecte et transport ordures ménagères	370 417	44 %
Traitement des ordures ménagères	197 952	24 %
Collecte et transport des emballages et papiers/cartonnettes	84 239	10 %
Tri et conditionnement des emballages ménagers recyclables et des papiers cartonnettes	163 932	20 %
Collecte du verre en PAV	22 638	3 %
Total dépenses de fonctionnement (hors Ambillou)	839 178	100 %
Total prestation Ambillou	78 160	
Total prestation OM et COLLECTE SELECTIVE (avec Ambillou)	917 338	

Bac OM	3 663
Sacs Jaunes	20 589
Composteur	6 239
Total dépenses d'investissement	30 491

TOTAL DES DEPENSES CS et OM	947 829
------------------------------------	----------------

La prestation de collecte et traitement des déchets ménagers a augmenté de 5,7% en comparaison à 2017, ce qui s'explique par :

- L'augmentation des tonnages d'ordures ménagères et du verre
- L'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes pour les ordures ménagères
- La révision des prix des prestations

La collecte et le traitement des ordures ménagères restent les principales dépenses du service déchets ménagers.

1.3.2. LES CENTRES TRI'TOUT

En 2015, le Centre Tri'Tout de Saint-Antoine-du-Rocher a subi des travaux d'agrandissement et de restructuration. Ce nouveau site, transformé en Centre Tri'Tout, a été inauguré le jeudi 29 septembre 2016.



Objectif et fonctionnement :

Pour faire face aux quantités toujours croissantes de déchets réceptionnés en Centres Tri'Tout, notamment sur le site de St Antoine du Rocher, l'aménagement permet d'accueillir plus de catégories de déchets, de mieux les trier et les expédier en semi pour en optimiser le transport vers les sites de traitement.

L'objectif est également d'accompagner les usagers dans leur dépôt et d'améliorer l'image du Centre Tri'Tout pour le faire évoluer vers un « Centre Tri-Tout » plus performant d'un point de vue environnemental et économique. Cet aménagement concerne l'ensemble des 7 117 m² de la parcelle ZC n°41.

Les usagers déposent désormais leurs déchets dans des alvéoles carrées de 10 m de côté dont le fond est en contrebas de 1m par rapport à la zone de circulation centrale.

Ces 10 alvéoles permettent une grande souplesse de fonctionnement. Une pelle à pneu sert à la fois à charger les expéditions, mais aussi à gérer le contenu des différents casiers.

Les déchets verts sont déposés de plain-pied dans une alvéole de 10 m x 35 m.

Un aménagement spécifique de l'entrée permettra un contrôle automatique, par badge à code barre, des personnes souhaitant utiliser le Centre Tri'Tout. Seules les personnes munies d'une carte active pourront venir déposer leurs déchets.



Une alvéole pour le stockage du verre ménager collecté en points d'apport volontaires sur le territoire avant réexpédition vers les verriers a été créée.

Un compacteur carton a également été acheté pour limiter les transports.

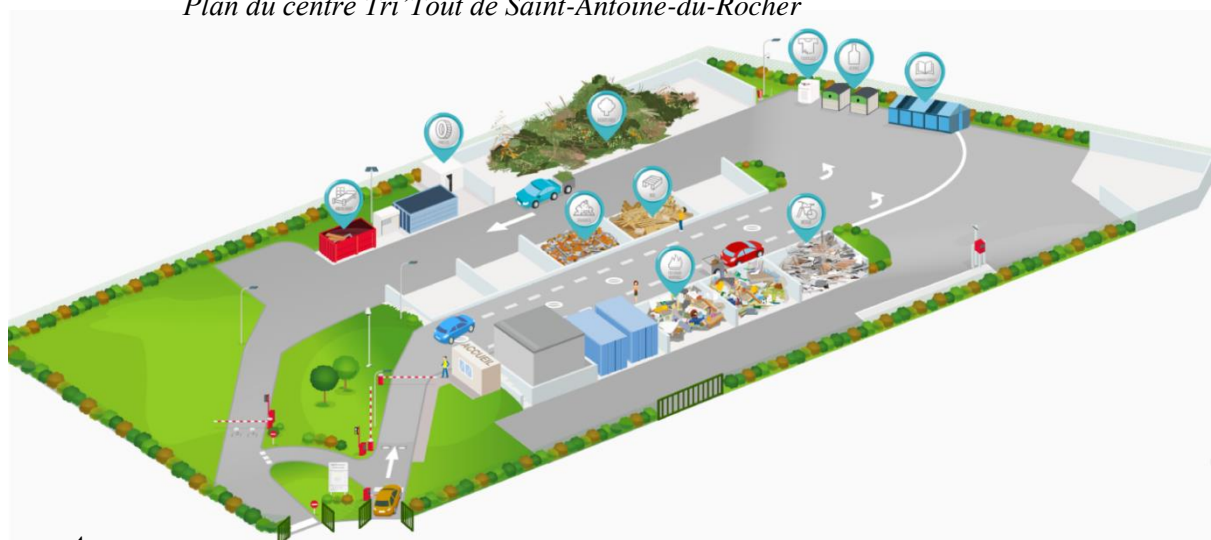
Un chargeur télescopique permet également de gérer les casiers, notamment l'alvéole à verre et de palier à une panne éventuelle de la pelle pour les chargements.

Un système de vidéosurveillance (2 caméras) permet d'améliorer la sécurité sur le site. Deux agents sont désormais présents pour accueillir les particuliers lors des fortes périodes d'affluences.



En 2016, la Communauté de communes a contractualisé avec l'entreprise SUEZ Environnement pour mettre en place le tri des films plastiques sur le site et pareillement avec **Eco-DDS**, éco-organisme en charge des Déchets Diffus Spécifiques (déchets toxiques) également soumis à une éco-contribution à leur achat.

Plan du centre Tri'Tout de Saint-Antoine-du-Rocher



Le Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement pour 2018

DESIGNATION	Coût de transport et de traitement HT	Coût de Location de bennes ou conteneurs HT	Coût total HT en 2018	€/T
	en euros	en euros	en euros	
PERNAY				
GRAVATS	8 692,33	682,20	9 374,53	19,88
FERRAILLE	2 441,72	919,92	3 361,64	51,23
DECHETS VERTS	18 457,42	1 860,48	20 317,90	32,06
CARTONS	4 584,03	930,24	5 514,27	95,32
NON RECYCLABLE (TGAP comprise)	69 208,38	1 860,48	71 068,86	106,28
BOIS	7 581,25	933,84	8 515,09	60,75
DMS	20 620,00		20 620,00	
GESTION DES DECHETTERIES			53 356,74	28,12
TOTAL DES DEPENSES Pernay	131 585,13	7 187,16	192 129,03	
moyenne (€/T)			90,38	
ST ANTOINE DU ROCHER				
GRAVATS	20 709,71		20 709,71	11,47
FERRAILLE	6 910,79		6 910,79	45,12
DECHETS VERTS	31 048,76		31 048,76	16,20
CARTONS	7 182,00		7 182,00	76,78
NON RECYCLABLE (TGAP comprise)	65 579,98		65 579,98	73,75
BOIS	12 335,79		12 335,79	38,23
JOURNAUX-REVUES-MAGASINES	3 816,00	600,00	4 416,00	
DMS	24 736,00		24 736,00	
GESTION DES DECHETTERIES			83 525,34	16,12
TOTAL DES DEPENSES St Antoine du Rocher	172 319,02	600,00	256 444,36	
moyenne (€/T)			43,87	
TOTAL DES DEPENSES	303 904,16	7 787,16	448 573,40	

30 % des dépenses totales en Centre Tri'Tout sont liées au transport et traitement des déchets non recyclables. Loin derrière, la deuxième dépense est liée aux déchets verts (11,5%).

L'aménagement du Centre Tri'Tout de Saint-Antoine-du-Rocher a permis de limiter les coûts de fonctionnement. En moyenne, 1 tonne gérée à Saint-Antoine coûtera deux fois moins chère qu'à Pernay.

1.4. LES FINANCEMENTS

1.4.1. LA REDEVANCE

La facturation du service de collecte, de tri et de traitement des déchets est effectuée sous la forme d'une redevance d'enlèvement des ordures ménagères (R.E.O.M.) semestrielle.

Le règlement de cette redevance est obligatoire.

Les recettes qu'elle génère permettent de financer la collecte des déchets en porte-à-porte, mais aussi le tri et le traitement de tous les déchets y compris ceux collectés aux centres tri'tout.

TARIFS T.T.C. POUR L'ANNÉE 2018

DÉSIGNATION	Tarifs en € TTC
LES FOYERS	
1 personne	132.85 €
2 personnes	170.18 €
3 personnes	207.55 €
4 personnes	244.91 €
5 personnes et plus	282.47 €
ARTISANS COMMERCANTS (volume d'ordures ménagères)	
De 0 à 140 litres	170.18 €
De 160 à 320 litres	244.92 €
De 340 à 640 litres	510.66 €
De 660 à 1 000 litres	851.11 €
RÉSIDENCES SECONDAIRES	170,18 €
CANTINES SCOLAIRES	
De 0 à 50 rationnaires	334.37 €
De 50 à 100 rationnaires	572.97 €
De 100 à 150 rationnaires	811.87 €
De 150 à 350 rationnaires	1 767,01 €
Collège du Parc	851.11 €
Maison de retraite, clinique, foyers spécialisés	
Maison de retraite (80 pers.)	3 075.73 €
La Source (65 pers.)	2 517,07 €
Clinique (50 pers.)	1 958,09 €
MARPA (20 pers.)	840,69 €
Salle Polyvalente (selon la capacité d'accueil)	
De 0 à 100 personnes	244.92 €
De 100 à 200 personnes	510.66 €
De 200 à 300 personnes	851,11 €
Mairie (écoles, associations, annexes...)	
De 0 à 140 litres	170,18 €
De 160 à 320 litres	244.92 €
De 340 à 640 litres	510.66 €
De 660 à 1 000 litres	851,11 €

Le montant HT de la redevance n'a pas évolué depuis 2013.

Cette redevance a été instaurée par délibération du Conseil Communautaire le 18 janvier 2000, et est révisable chaque année.

Elle concerne tous les habitants de la Communauté de communes étant propriétaire, locataire ou habitant occasionnel (résidence secondaire), mais également les artisans commerçants et sociétés ayant un atelier ou local sur le territoire, les personnes exerçant une profession libérale ayant un cabinet dans une des communes membres.

Les artisans – commerçants qui habitent sur leur lieu d'exploitation de leur activité seront concernés par une seule redevance : **la redevance retenue étant la plus élevée des deux.**

La facturation est effectuée en deux fois (Mars et Septembre), correspondant chacune à un semestre.

Sont prises en compte pour la facturation : **la situation et la composition des ménages** au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet de l'année en cours.

Cette redevance est perçue par le Trésorier Principal ; site de rattachement : Avenue du Général de Gaulle à Neuillé-Pont-Pierre.

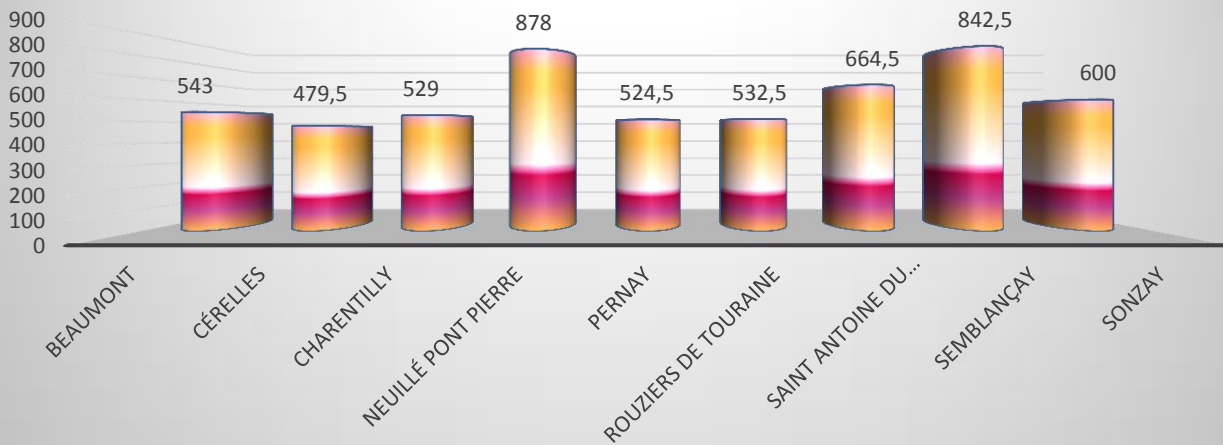
Sur la commune de Sonzay est implanté l'ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) de la société SUEZ ENVIRONNEMENT, l'actuel collecteur sur le territoire. La présence sur le territoire de ce site a pour conséquence :

- **un coût de transport des ordures ménagères avantageux** compte tenu de la proximité,
- **des nuisances occasionnelles** liées aux odeurs provenant du site.

Nombre de redevables et montants(en hors taxes)

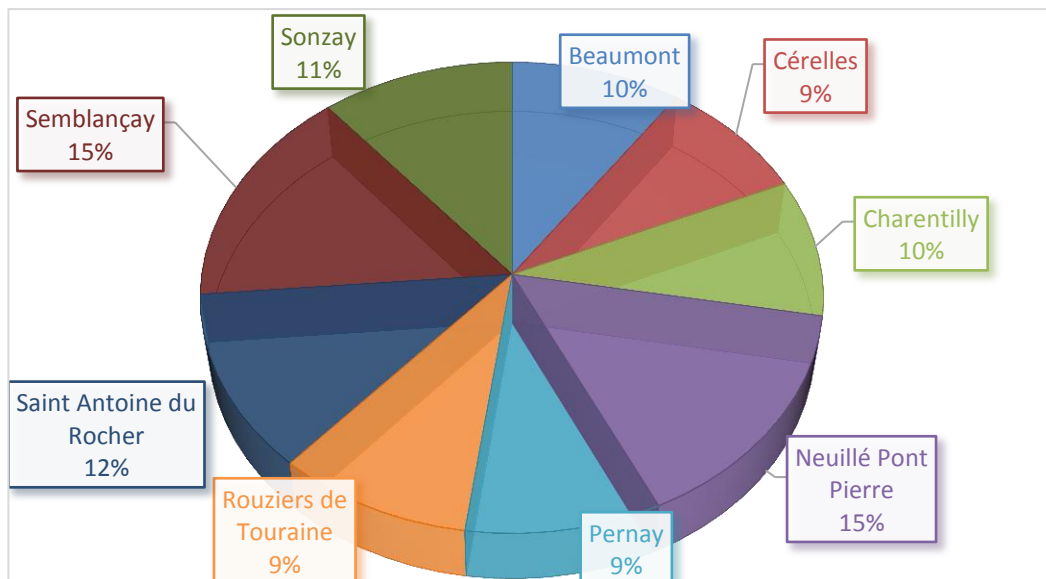
Communes	Redevables au 1er semestre 2018	Redevables au 2ème semestre 2018	Montant au 1er semestre 2018	Montant au 2ème semestre 2018	
Beaumont	546	540	51 637,57	51 079,88	
Cérelles	482	477	47 882,09	47 158,61	
Charentilly	528	530	51 507,09	51 571,88	
Neuillé Pont Pierre	866	890	83 160,95	84 660,95	
Pernay	522	527	53 277,18	53 677,21	
Rouziers de Touraine	530	535	52 600,31	53 131,16	
Saint Antoine du Rocher	668	661	65 379,73	65 242,13	
Saint Roch	507	502	51 246,38	50 958,64	
Semblançay	840	845	84 189,97	84 532,13	
Sonzay	597	603	58 408,29	58 844,30	
TOTAL	6 086	6 110	599 289,56	600 856,89	TOTAL
					1 200 146,45

Nombre de foyers redevables par commune en 2018



Total : 6 137 foyers

Répartition du montant des REOM par commune



Total : 1 200 146.45 € HT

La REOM est la première recette du service. Les recettes issues du tri sélectif (ventes des matériaux et subventions des éco-organismes) constituent la deuxième recette du service.

1.4.2. LES SUBVENTIONS et AUTRES RECETTES

Nature	Montant €
Tours Métropole accès centre tri'tout	81 206
Ambillou remboursement prestation	137 015
Dépôts centre tri'tout Pernay	1 671
Dépôts centre tri'tout STAR	929
Citeo	170 617
Ecofolio (papiers)	17 229
Eco mobilier	11 032
Eco DDS	1 543
Total	421 241 €

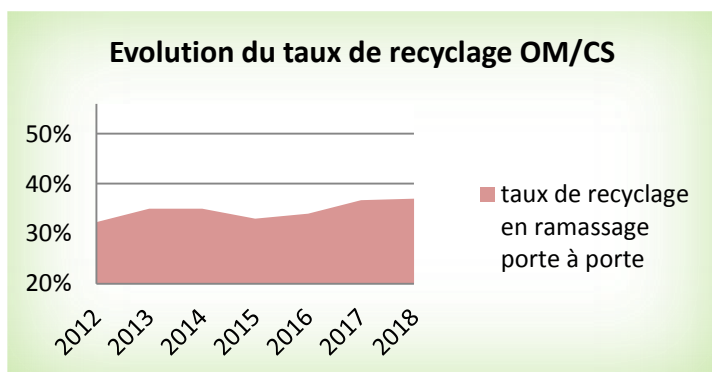
1.4.3. LES REPRISES DES SOCIETES

Recettes provenant de la vente de matériaux en 2018

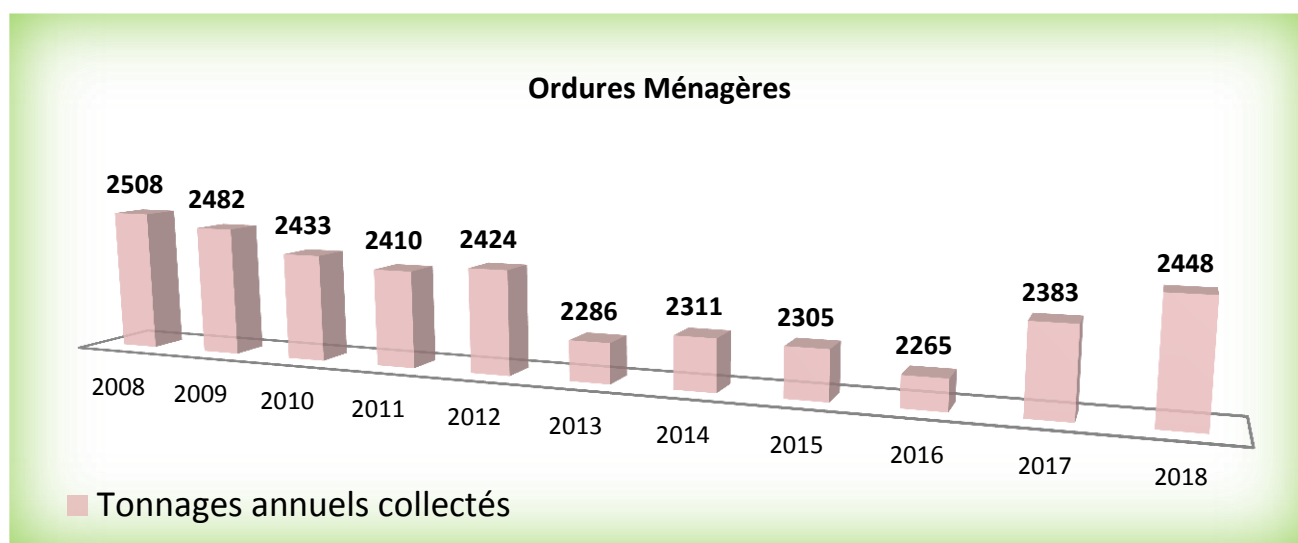
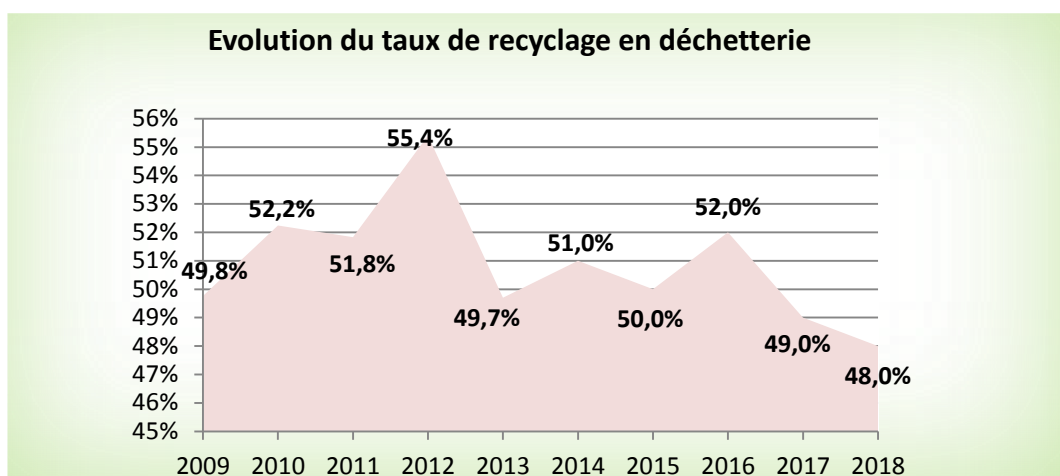
	En euros TTC
Acier	4 173
Alu	0
Carton et ferraille	19 881
Déchets électriques	11 195
Plastique PET, PVC	6 119
Plastique PEHD	
Verre	17 266
Cartonnettes (EMR)	17 638
Papiers	19 009
Total	95 281 €

2. EVOLUTION SUR LES DERNIERES ANNEES

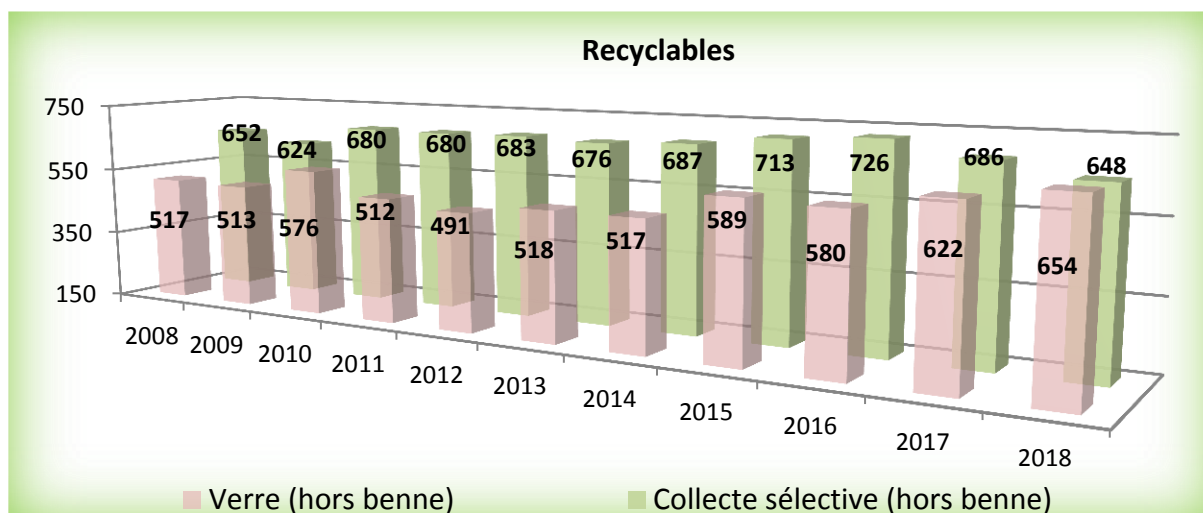
2.1. LE RECYCLAGE



Depuis 4 ans, les ratios stagnent avec une légère augmentation en 2018 principalement due à l'augmentation des tonnes de verre expédiées.

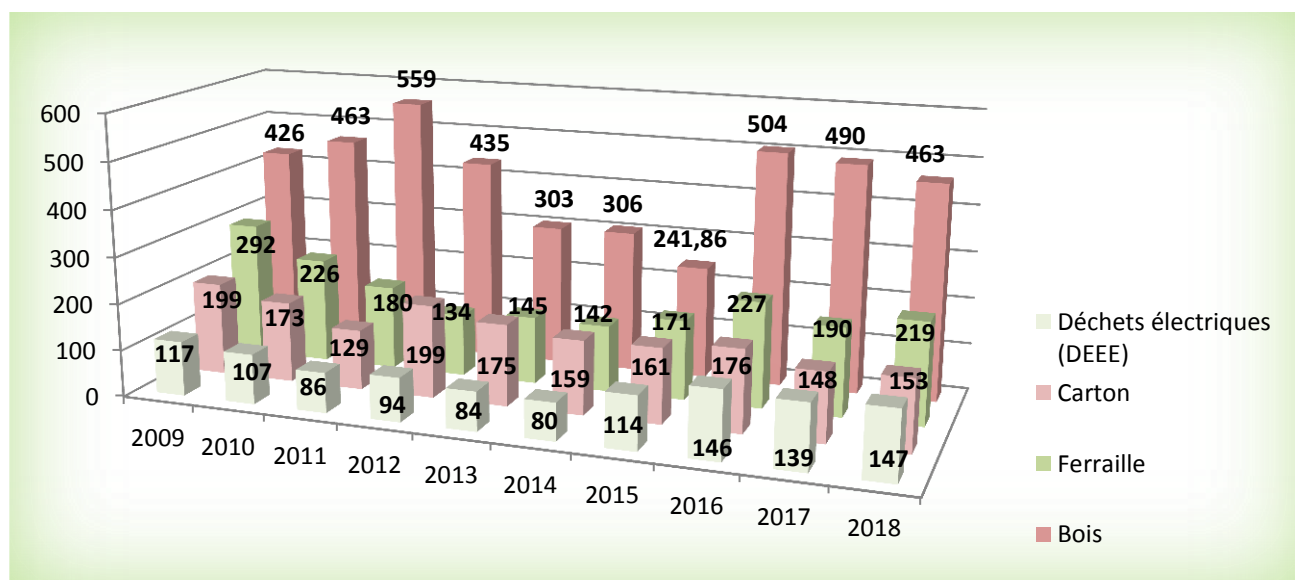


L'année 2018 marque une forte augmentation des OM (+5%) et baisse du tri sélectif hors verre.



2.2. LES TONNAGES COLLECTES EN CENTRE TRI'TOUT

L'année 2018 marque une baisse des tonnages au centre tri'tout de Saint-Antoine pour la première année depuis 2015 ainsi qu'une hausse sur Pernay.



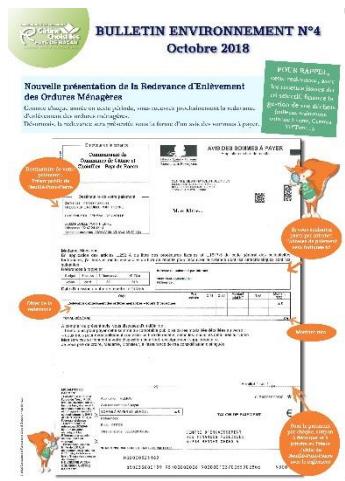
3. AUTRES ACTIONS

3.1. ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION

Document de communication

En 2018, deux bulletins environnement ont été envoyés pour expliquer :

- La nouvelle présentation de la REOM et communiquer sur la semaine européenne de réduction des déchets organisée par la Communauté de communes (bulletin n°4)
- Le nouveau système de ramassage des déchets ménagers à partir du 1^{er} janvier 2019 (bulletin n°5)



Afin de communiquer sur les nouveaux horaires des Centre Tri'Tout, les panneaux, le document « tri gagnant » et la plaquette des Centres Tri'Tout ont été mis à jour.

Sensibilisation à l'environnement

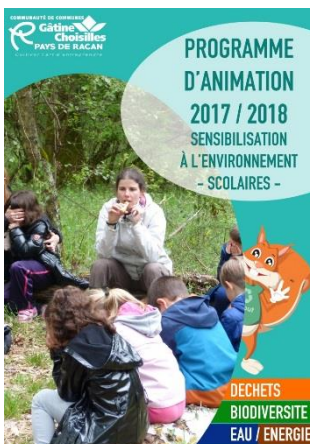
Elle se traduit :

- **Tout au long de l'année par des actions de sensibilisation ciblées :**

→ en milieu scolaire par le biais d'un programme d'animations diverses : gaspillage alimentaire avec le prêt de la balance appartenant à Touraine propre, compostage, tri des déchets... Certaines interventions sont réalisées par le biais de structures associatives et d'autres en interne. Ce programme a permis de créer un réseau avec les enseignants dans la perspective de les accompagner et/ou proposer d'autres projets pédagogiques.



Animation scolaire

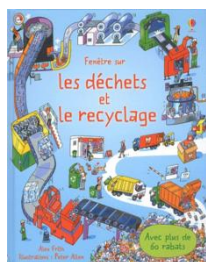


Le bilan des animations de l'année scolaire 2017/2018 est le suivant :

Animations		Classes	nb enfants sensibilisés
Déchets	Gaspillage alimentaire	3	75
	Compostage	4	87
	Prévention déchets	9	225
	Recyclage papier	2	50
	Visites (centre de tri, centre tri'tout...)	5	94
Biodiversité	Biodiversité	22	484
Eau / Energie	Cycle de l'eau et énergie	5	125
	Energie	2	50
TOTAL		52	1190

→ en milieu professionnel : intervention en interne de diverses structures (domaine de la Source, MFR, Clinique du Val de Loire,...)

- **Mise à disposition d'outils pédagogiques** : pour préparer ou compléter les animations proposées en milieu scolaire.



- **En transversalité d'autres services** (participation au projet environnement des services....)

- **Par des temps forts tout public**

→ *Semaine Européenne de Réduction des Déchets Ménagers* : du 17 au 25 novembre 2018.



Elle s'est traduite cette année par l'organisation d'un temps fort le 24 novembre comprenant :

- un repair café : 120 personnes ont pu emmener leur objet à réparer avec des experts bénévoles du Repair café Tours (électronique, électrique, petit électroménager, couture, cordonnerie).
- Une sensibilisation au compostage et stop pub par le service environnement de la CCGCPR
- 45 personnes ont bénéficié d'atelier de fabrication de produits cosmétiques avec l'association Zéro Déchet Touraine

Durant cette semaine, 4 écoles (578 élèves) ont été sensibilisées à la prévention déchet et ont participé à la collecte de textile qui aura permis la réutilisation ou le recyclage de 160 kg de textile par l'association Le Relais.



→ La fête de l'environnement à l'espace naturel des Rouchoux à Semblançay (stand et animation divers sur l'environnement dont les déchets). 450 personnes se sont rendues à la deuxième édition le 1^{er} juillet 2018.



La sensibilisation à l'environnement est subventionnée dans le cadre du programme européen LEADER.

3.2. OPERATIONS COMPOSTEURS

Débutée en 2001, cette opération connaît un franc succès.

L'opération de distribution des bacs à ordures ménagères menée en 2013 a permis d'augmenter fortement le nombre de composteurs individuels distribués de 150 % par rapport à 2012. En 2018, 103 composteurs ont été distribués contre 80 en 2017.

Cette action permet aux citoyens, d'obtenir la mise à disposition gratuite d'un composteur 320 l ou 800 l.

Ces composteurs sont à retirer au siège de la Communauté de Communes.

Le compostage c'est la transformation de déchets organiques (composés à 90% d'eau) en un produit très fertile appelé compost ou humus.

C'est **naturel, écologique, économique** et **très simple** !

A la cuisine, je peux composter les épluchures de fruits et légumes, le marc de café et son filtre, le thé, les restes de repas, le pain, les essuies tout...

Dans le jardin, je peux composter les tontes de pelouses, la taille des haies (de préférence après broyage), les feuilles, les fleurs fanées, les pieds de légumes, les mauvaises herbes...

Un compost mûr est homogène, sombre, odorant (humus forestier), grumeleux, fin et friable.

Il est bénéfique pour le sol et les plantes, apportant des éléments nutritifs et renforçant la vie biologique dans le sol !

On considère qu'environ **30% du contenu de la poubelle peut être composté, soit environ 100 kg / habitant / an.**

Composter permet donc de réduire le volume d'ordures ménagères non recyclables, et le coût de leur traitement pour la Communauté de Communes tout en limitant les problèmes d'odeurs issues des ordures ménagères.



En plus d'un composteur, les citoyens reçoivent un bio seau, pour transporter leurs déchets au composteur, et un guide du compostage.

Au total, 1 415 foyers sont aujourd'hui équipés d'un composteur individuel.

3.3. PARTENARIAT ECO-SYSTEMES

Depuis 2008, la Communauté de Communes a engagé un partenariat avec la société Eco-Systèmes.

Il concerne le ramassage en points de collecte (Centres Tri'Tout) et le traitement spécifique des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE).

Concernant l'année 2018, voici quelques chiffres sur la collecte:

Quantité collectée (en tonnes) par catégorie				
	Gros électroménager Froid	Gros électroménager hors froid	Petit électroménager en mélange	Ecran
Pernay	9,896	21,273	17,098	8,105
St Antoine du Rocher	15,415	32,646	26,533	12,255
Total	25,311	53,919	43,631	20,36

Sur 1 an, la collecte de ces appareils représente 143T. Il est à noter que ces déchets sont souvent sujets aux vols en centre tri'tout malgré des marquages effectués. Le marquage a pour but de prévenir l'exutoire qui rachète ces déchets, que l'appareil provient d'un Centre Tri'Tout et qu'il ne doit de fait pas être racheté.

3.4. PARTENARIAT RECYLUM

Concernant les tubes et lampes, la Communauté de Commune a lancé un partenariat avec la société Recylum, qui a la charge de collecter et recycler les sources lumineuses usagées (lampes, tubes etc...).

Pour cela des cartons de collecte sont disponibles dans les deux Centres Tri'Tout communautaires.

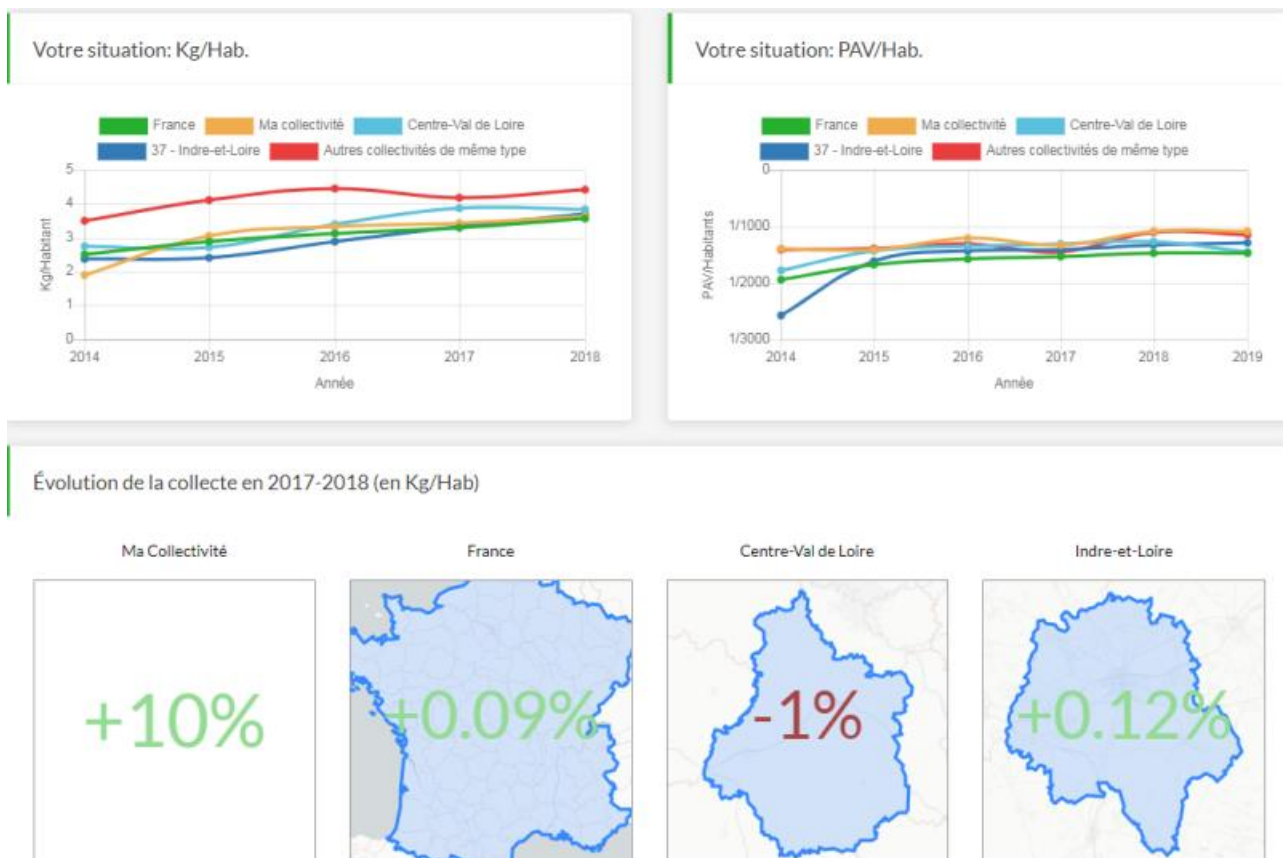
Quantité collectée (en kg) par catégorie			
	Tubes	Lampes	Total
Pernay	140	0	140
St Antoine du Rocher	275	303	578
Total	415	303	718

Pour l'année 2018, cela représente 718 kg recyclés à plus de 93% dans la fabrication de produits neufs (nouveaux tubes fluos, laine de verre, vélo...).

3.5. PARTENARIAT ECO-TLC

La Communauté de Communes a, depuis plusieurs années déjà, mis en place un partenariat pour la collecte des textiles, linges de maison et chaussures usagés (TLC) via plusieurs bornes de dépôt.

En 2018, ce sont 55.5 tonnes de TLC soit 3.63 kg/hab, tonnage légèrement supérieur à 2017. Le Relais qui, grâce à l'emploi de personnes en réinsertion revalorise 90 % des tonnages collectés, que ce soit pour du réemploi (55%), du recyclage en chiffonnage industriel ou en isolant Métisse® (35%) ou de la valorisation énergétique (10%).



4. ET POUR LE FUTUR ?

4.1. Société Publique Locale Tri Val de Loir(e)



Les Centres de tri actuels ne répondent plus aux besoins des 900 000 habitants du département. Leurs capacités de tri sont dépassées et vont devenir obsolètes face à l'extension des consignes de tri des emballages.

Situé dans la zone d'activité du Cassantin à Parçay-Meslay, un nouveau Centre de tri plus performant permettra de traiter jusqu'à 50 000 tonnes d'emballages et de papier par an, quand aujourd'hui le centre de tri de La Grange David à La Riche par exemple, ne peut traiter que 20 000 tonnes.

Le coût du projet est estimé à 26 millions d'euros. Les travaux débiteront courant 2020.

Pour mener à bien ce projet, 11 collectivités d'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et de la Sarthe se sont réunies pour constituer la Société Publique Locale (SPL) TRI VAL DE LOIR (E) qui portera la construction et l'exploitation du nouveau Centre de tri interdépartemental sur l'ensemble des emballages ménagers.

4.2. LOI 2015-992 du 17/08/2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

Titre IV – Lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire : de la conception des produits à leur recyclage.

«La politique nationale de prévention et de gestion des déchets est un levier essentiel de la transition vers une économie circulaire.»

Objectifs

- Réduction de 10% des quantités de déchets ménagers produits par habitant en 2020/2010
- Réduction de la quantité de déchets d'activités économiques par unité de valeur produite en 2020/2010
- Développement du réemploi et augmentation de la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation (DEEE, textiles, éléments d'ameublement...)
- Augmentation de la valorisation organique des déchets non dangereux non inertes pour atteindre 55% en 2020 et 65% en 2025
- 70% de valorisation des déchets du BTP
- Réduction de 30% des déchets non dangereux non inertes enfouis en 2020/2010 et 50% en 2025/2010
- Réduction de 50% des produits non recyclables mis sur le marché avant 2020

Impact sur les services de gestion des déchets

- Généralisation du tri à la source des déchets organiques en 2025 par compostage de proximité ou collecte séparée
- Développement de la tarification incitative pour 15 millions d'hab. en 2020 et 25 millions d'hab. en 2025

- Généralisation de l'élargissement des consignes de tri plastique pour 2022
- La réglementation liée aux gros producteurs de biodéchets est étendue à tous les professionnels qui produisent des déchets composés majoritairement de biodéchets
- Harmonisation nationale des consignes de tri pour 2025
- Extension au 1^{er} janvier 2020 de la filière de Responsabilité Élargie aux Producteurs (REP) textile aux tissus de la maison à l'exception de ceux d'ameublement
- Obligation de comptabilité analytique pour les services publics de prévention et de gestion des déchets

Impact sur les administrations publiques

- Réduction de 30% de leur consommation de papier d'ici 2020 en mettant en place un plan de prévention.
- Au 1^{er} janvier 2017, 25% des produits papetiers, articles de papeterie à base de fibres et imprimés achetés doivent être fabriqués à partir de papier recyclé. Le reste doit être issu de forêts gérées durablement.
- Au 1^{er} janvier 2020, ce taux passe à 40%
- Au 1^{er} janvier 2020, 70% des matières et déchets produits sur les chantiers sont réemployés ou orientés vers le recyclage ou autre valorisation matière
- Au 1^{er} janvier 2017, justification annuelle obligatoire des maîtres d'ouvrages publics l'utilisation de matériaux réutilisés dans leurs chantiers :
 - 50% des matériaux constructions routières
 - 10% des matériaux de couche de surface
 - 20% des matériaux de couches d'assise
 Ces taux passent respectivement au 1^{er} janvier 2020 à 60%, 20% et 30%.

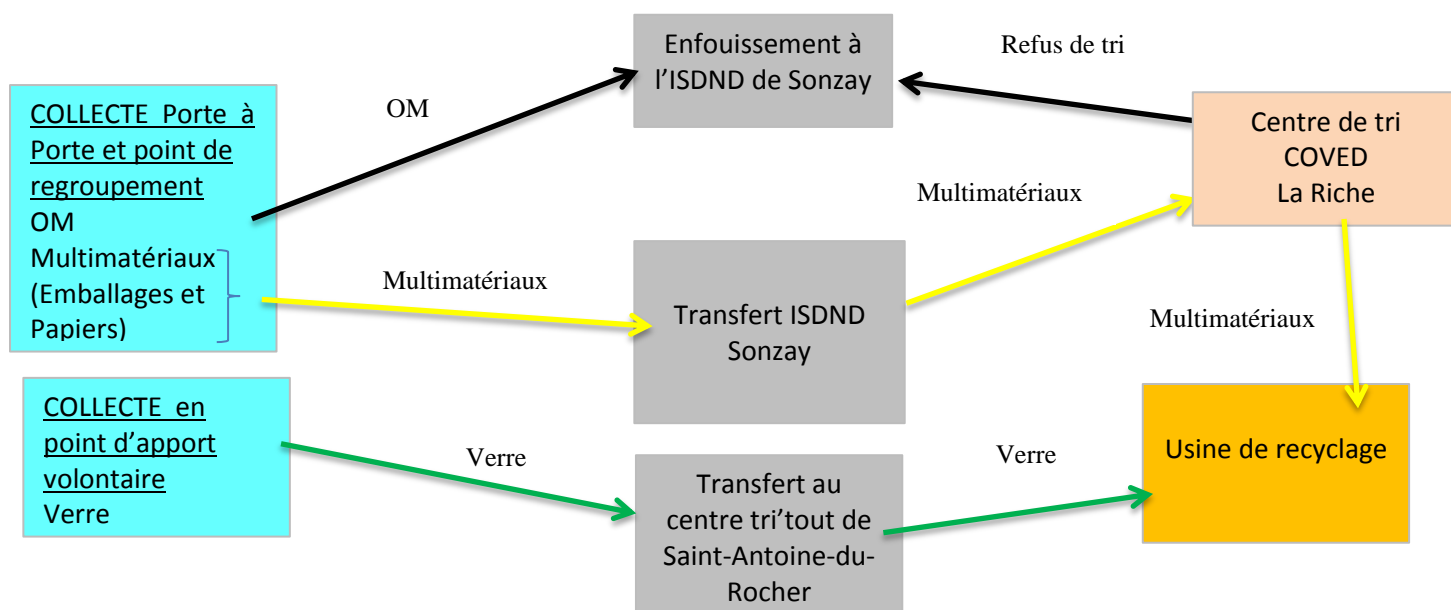
Impact pour les professionnels

- Lutte contre l'obsolescence programmée par l'information des consommateurs
- Interdiction au 1^{er} janvier 2020 des gobelets, verres et assiettes jetables en plastique
- Interdiction au 1^{er} janvier 2016 des sacs de caisse en plastique à usage unique sauf sacs compostables
- Interdiction au 1^{er} janvier 2017 de tous sacs en plastique à usage unique sauf sacs compostables
- Interdiction des plastiques oxo-fragmentables
- Interdiction au 1^{er} janvier 2017 des emballages plastiques pour les journaux magazines envoyés
- Obligation pour les garagistes de proposer, pour certaines pièces, des pièces provenant de l'économie circulaire
- Justification obligatoire de toute valorisation matière de déchets pour l'aménagement, réhabilitation ou construction
- Au 1^{er} janvier 2017, reprise par les distributeurs des déchets issus des matériaux, produits et équipements de construction des professionnels

Divers

- Mise en œuvre d'un cadre réglementaire lié au CSR.
- En 2016, présentation d'un rapport au Gouvernement sur la réversibilité des centres de stockage

Annexe 1 : Organisation de la gestion des déchets



Annexe 2 : Lexique

C.C.G.C.P.R. :

Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles Pays de Racan

Centre de tri

Les déchets préalablement triés en les mettant dans des poubelles différentes partent ensuite dans des centres où ils sont de nouveau triés par catégorie : plastique, verre, carton, métaux, etc... Ils sont ensuite transportés dans des usines pour être recyclés et ceux qui ne peuvent être recyclés, comme les bouteilles ayant contenu des produits toxiques, sont alors incinérés.

Collecte sélective

Récupération des déchets triés par catégorie dans les poubelles de couleur différente pour ensuite de nouveau les trier dans un centre de tri.

D.A.S.R.I.

Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux

Centre tri'tout/Déchèterie

Endroit clos et gardé où l'on peut déposer, dans des conteneurs, les " objets encombrants " : un matelas, une télévision mais aussi des objets recyclables comme les piles, les batteries...

D.E.E.E.

Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (ex : réfrigérateur, télévision, ordinateur...).

Déchets Verts

Déchets de jardinage : herbe, branches...

D.M.S./D.D.S.

Déchets Ménagers Spéciaux / Déchets Diffus Spécifiques

- ➔ Déchets nocifs et dangereux des industries ou ménages tels que les solvants, vernis, colles, aérosols...qui ne peuvent pas être incinérés ou enfouis avec le reste des Ordures Ménagères, mais doivent être **traités dans des centres spécifiquement agréés.**

ISDND

Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux, anciennement appelé C.S.D.U..

➔C.S.D.U.

Centre de Stockage des Déchets Ultimes.

➔Déchets Ultimes

Déchets qui ne peuvent plus être valorisés dans les conditions techniques et économiques du moment.

➔Valorisation des déchets

Processus de transformation des déchets (incinération avec récupération d'énergie, recyclage pour la création de nouveaux objets, compostage...)

J.R.M.

Journaux, Revues, Magazines, soit l'ensemble des déchets papiers recyclables.

R.E.O.M.

Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

R.I.

Redevance Incitative... à la réduction des déchets.

T.G.A.P.

Taxe Générale sur les Activités Polluantes, payée notamment pour chaque tonne d'ordures ménagères enfouie.